Loir-et-Cher (41) : un détenu en cavale abattu par le GIGN, la thèse de la légitime défense privilégiée (Màj)

01/04/2017 à 22h47

01/04/2017

[Fugitif abattu dans le Loir-et-Cher : précisions du Procureur de la République de Blois – France 3]

Les deux gendarmes qui avaient tiré jeudi sur un homme de 37 ans en cavale près de Blois ont été relâchés. Leurs tirs relèveraient de la légitime défense. Une information judiciaire va être ouverte.

La thèse de la légitime défense semble se confirmer. La garde à vue des deux gendarmes qui avaient abattu jeudi dans le Loir-et-Cher un homme de 37 ans, membre de la communauté des gens du voyage, a été levée. «Une information judiciaire va être ouverte dans la semaine», a déclaré le procureur de Blois Frédéric Chevallier.

(…)

[Le Parisien]

Le procureur de Blois a évoqué les circonstances de l'interpellation qui s'est soldée par la mort d'Angelo Garand jeudi à Seur dans le Loir-et-Cher. Le fugitif a brandi un

couteau pour s'attaquer aux gendarmes.

La thèse de la légitime défense semble privilégiée au lendemain de la tragique interpellation qui a coûté la vie à Angelo Garand. Hier, le procureur de la République de Blois, Frédéric Chevallier, est revenu sur les circonstances de l'opération de gendarmerie qui a tourné au drame à Seur. L'homme qui appartenait à la communauté du voyage, était en cavale depuis la fin du mois de septembre 2016. Il avait profité d'une permission de sortie pour ne pas réintégrer le centre de détention de Vivonne près de Poitiers (Vienne).

(…)

> *Angelo Garand avait un lourd casier comportant 21 mentions concernant surtout des faits de vols aggravés.*

La dernière condamnation, 4 ans de prison ferme, avait été prononcée en janvier dernier à Châteauroux. **L'homme était considéré comme potentiellement dangereux**. A plusieurs reprises, il a été interpellé en possession d'armes. C'est pourquoi les enquêteurs poitevins ont reçu le renfort de leurs collègues de l'antenne tourangelle du GIGN. L'interpellation a été déclenchée vers 13 h jeudi. Les gendarmes ont investi l'ancienne ferme où résident les proches du jeune gitan en cavale.

(…)

« Angelo Garand se cachait au fond de la dépendance, indique le procureur de Blois, les gendarmes lui ont demandé de se rendre, l'homme s'est levé, les gendarmes sont venus à son contact, puis

> *il a sorti un couteau et l'a exhibé en s'avançant avec des gestes circulaires menaçants. Les gendarmes ont reculé et ont utilisé le Taser, le pistolet à impulsions électriques. Mais cela n'a pas eu l'effet escompté car Angelo Garand a réussi à*

> *arracher l'un des dards. Cela a manifestement amplifié sa volonté de ne pas être interpellé et* ***il s'est rué sur un gendarme tentant de lui porter des coups au niveau du visage et du cou****. C'est dans ces conditions qu'un premier gendarme a fait usage de son arme puis un second militaire a fait de même ce qui a permis de le neutraliser. »*

Angelo Garand a, malgré l'intervention du Smur, succombé très rapidement. Le magistrat n'a pas précisé combien de projectiles l'avaient atteint. Une autopsie a été réalisée vendredi matin à Tours. « Tous les résultats de cet examen ne sont pas connus. Le but de cette enquête est de parvenir à la vérité et établir comment les choses se sont passées. Les deux gendarmes ont été placés en garde à vue et sont entendus par l'inspection générale de la gendarmerie. Leurs trois collègues seuls témoins directs des faits ont eux aussi été entendus. Une reconstitution a été organisée ce vendredi après-midi sur les lieux de l'interpellation. Les constatations médico-légales, celles de la police technique et scientifique, l'expertise balistique de l'IRCGN confrontées aux différentes auditions permettent de dire qu'il existe une cohérence avec la description faite par les gendarmes. Je n'ai pas d'éléments permettant de douter de cette explication. »

La garde à vue des deux militaires doit s'achever ce matin. Le parquet de Blois va ouvrir une information judiciaire. La section de recherches d'Orléans sera chargée d'enquêter sur les violences visant les deux gendarmes tandis que le bureau des enquêtes de l'inspection générale de la gendarmerie établira les conditions dans lesquelles les militaires ont ouvert le feu.

(…)

Un important dispositif comportant notamment deux escadrons de gendarmerie mobile restera en place jusqu'à nouvel ordre afin de prévenir d'éventuels débordements. Hier soir, hormis

quelques provocations orales envers les gendarmes qui surveillaient les abords de la ferme, aucun incident sérieux n'était à déplorer.

La Nouvelle République

31/03/2017

Un homme en cavale depuis septembre dernier, alors qu'il n'avait pas regagné la prison de Poitiers-Vivonne dans la Vienne après une permission de sortie, a été tué ce jeudi lors de son interpellation par les gendarmes du GIGN dans le Loir-et-Cher.

Lors de l'opération, l'homme de 36 ans a opposé une "forte résistance" et les gendarmes ont ouvert le feu, tuant le détenu en cavale, a indiqué le procureur de la République de Blois, Frédéric Chevallier. Deux gendarmes ont été placés en garde à vue dans le cadre de l'enquête, a-t-il précisé.

Recherché, il avait été repéré récemment dans une ferme à Seur (Loir-et-Cher) où résident des proches. En raison de sa dangerosité présumée, le GIGN de Tours avait été mobilisé pour procéder à son interpellation en début d'après-midi. **L'homme avait dix-neuf condamnations sur son casier judiciaire, notamment pour des cambriolages et des braquages**.

Sa dernière condamnation datait d'avril 2016, lorsque le tribunal correctionnel de Poitiers l'avait condamné à vingt-quatre mois de prison, dont neuf mois avec sursis, pour deux cambriolages et un recel. Il avait alors invoqué son addiction à l'héroïne pour expliquer ses actes, destinés, avait-il expliqué, à acheter de la drogue. Lors de sa condamnation, il avait déjà purgé un an en détention provisoire.

Craignant des troubles au sein de la communauté des gens du voyage à laquelle il appartenait, de gros renforts de gendarmerie ont été mobilisés pour assurer l'ordre dans le département.

Charente Libre